



Déclaration liminaire Force Ouvrière

au

Comité Technique Ministériel

du 13 novembre 2014

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration,

Force Ouvrière fera une courte déclaration liminaire compte tenu de la densité de l'ordre du jour de ce comité technique ministériel.

*Tout d'abord, qu'il nous soit permis de lever ici, ou tout du moins de tenter de lever, une incompréhension quant aux ordres du jour des CTM qui se succèdent. Pour être certain de bien nous faire comprendre, je me dois de préciser ici que **Force Ouvrière** n'a jamais, sous couvert de je ne sais quelle conception néolibérale du dialogue social rénové, envisagé de s'associer à l'administration pour établir les textes d'organisation des services.*

Il y a une marge entre aborder l'organisation des services, c'est-à-dire la manière avec laquelle ils sont constitués, les conditions de travail qui y règnent, ou encore la place qui y est réservée aux personnels civils, et nous exprimer sur les textes fondateurs ou d'organisation de ces mêmes services. Cela relève de votre seule responsabilité, la nôtre consistant à défendre les intérêts matériels et moraux des personnels civils. Il n'a jamais été question dans notre esprit de passer notre temps à étudier avec vous des arrêtés ou des décrets qui au final n'ont aucun impact sur ce qui préoccupe aujourd'hui en premier lieu les personnels civils, c'est-à-dire leur pouvoir d'achat.

*Car enfin, entre ces textes d'organisation et les points de communication, il ne reste que 4 points sur 18 inscrits à l'ordre du jour qui concernent véritablement la situation catégorielle des agents. Encore une fois, notre rôle premier est de défendre les personnels civils, pas de cogérer le ministère avec vous. Si ce mélange des genres, dont nous comprenons qu'il peut intéresser certains, devait perdurer, **Force Ouvrière** serait amenée à reconsidérer les conditions de sa participation à ce qu'elle considère être un simulacre de dialogue social et un dévoiement des comités techniques ministériels.*

Ceci étant dit, comment aborder ce CTM sans évoquer la situation réservée aux personnels civils de ce ministère et, plus généralement, aux agents de l'Etat ? Nous allons entrer dans la cinquième année de blocage des traitements, point d'indice des fonctionnaires et bordereaux de salaire des ouvriers de l'Etat. Après cinq ans sans la moindre amélioration du pouvoir d'achat, voire une régression si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation régulière des cotisations sociales, avec en prime une diminution importante des niveaux d'avancement, et dans le même temps pour notre ministère un cortège de restructurations et autres réorganisations, comment voulez-vous que les personnels civils aient la moindre confiance en l'avenir et croient encore à ce que les responsables de ce ministère peuvent leur raconter ?

Et que ceux qui tentent de nous expliquer que les 50 milliards d'Euros d'économie, dont 18 pour la seule fonction publique sur trois années (rappelons au passage que la RGPP avaient entraîné 12 milliards d'euros d'économie sur 5 ans) n'ont aucun lien avec les 41 milliards d'euros de baisse de charge pour les entreprises (qui, comme d'habitude, n'auront aucun impact sur les créations d'emplois) inscrits dans le pacte de responsabilité, aient au moins la décence de ne pas nous prendre pour des imbéciles.

Encore une fois, on oppose public et privé, expliquant que moins d'argent pour la fonction publique républicaine, c'est plus de marge pour les entreprises et plus de créations d'emplois. On voit aujourd'hui ce qu'il en est. Au regard des promesses incessantes qui sont faites sur d'éventuels jours meilleurs, ce n'est pas le quinquennat qu'il fallait instaurer, ni même le septennat qu'il fallait conserver, mais au moins le décennat qu'il fallait créer.

Sauf que toujours moins d'argent pour la fonction publique, cela se paie cash en matière de qualité du service rendu et de conditions de travail pour les agents.

Tous les jours, les agents sont confrontés à la désorganisation complète de leur administration, qu'ils soient gérants, avec un manque crucial d'effectifs dans tous les services concernés, ou gérés, avec les conséquences, y compris salariales, de cette désorganisation. C'est notamment le cas des problèmes récurrents de gestion des dossiers des personnels de l'AIA de Cuers, ou encore du traitement des accidents du travail que nous avons dénoncé à maintes reprises auprès de votre administration centrale. Il n'est en effet pas acceptable que des personnels victimes d'un accident du travail doivent attendre parfois plus d'un an avant que celui-ci soit reconnu comme tel. Pas plus tard qu'hier, un agent nous a informés qu'on venait de valider son accident du travail survenu le 12 juin 2013. Doit-on vous rappeler qu'au terme de la loi, un salarié victime d'un accident du travail ne doit subir aucune perte de salaire et ne doit avancer de ses propres deniers aucun frais médical ?

Or, il n'est pas rare que l'on soit confronté à des situations catastrophiques, telles que passage en demi-salaire ou refus de soins de la part de certains praticiens concernant des agents victimes d'accidents du travail. Entendons-nous bien, il n'est pas question de jeter l'opprobre sur tel CMG ou encore sur la SDP, mais de mettre en évidence une situation qui n'a que trop duré. Et si pour améliorer cette situation, on doit en passer par plus d'effectifs, alors faites-le et cessez de vous enfoncer la tête dans le sable. Ce n'est pas à la question « qui fait quoi ? » qu'il faut répondre, mais « qui fait, quand, et avec qui ? ».

*Je ne peux bien évidemment pas aborder ce CTM sans évoquer un sujet crucial tant il constitue la revendication majeure de **Force Ouvrière**, à savoir le rééquilibrage des effectifs militaires-civils sur les fonctions de soutien. Si les premiers signes qui sont donnés en la matière sont sans commune mesure avec ce qu'on pourrait engager de façon ambitieuse s'il y avait une réelle volonté politique d'inverser la tendance dans ce ministère, nous nous devons de rappeler ici que les postes, notamment à responsabilité, qui sont ouverts dans ce cadre, doivent être réalisés à partir de trois axes : le recrutement au titre de la loi 4139/2, le recrutement externe et la requalification des personnels civils, les deuxième et troisième volets étant les seuls permettant un rajeunissement des effectifs et l'instauration d'un véritable parcours professionnel pour les personnels civils. Nous nous devons de rappeler en la matière l'engagement du ministre en 2013 sur un plan de requalification pour les fonctionnaires administratifs.*

En ce qui concerne la loi 4139/2, et afin d'éviter toute stigmatisation qui finirait par être préjudiciable à ce type de recrutements, nous vous demandons, monsieur le secrétaire général, de mettre en place une concertation entre la DRH/MD et les organisations syndicales pour aborder les difficultés liées à l'avancement ou aux recrutements sur poste. Vous ne pouvez pas continuer de nous maintenir dans l'opacité la plus complète sur ce dossier.

Voici maintenant un mois, le ministre a communiqué sa décision en matière de restructurations pour l'année 2015. Ces annonces tardives ne manquent pas de nous inquiéter, notamment en ce qui concerne la constitution des REO 2015.

*Il est sans doute inutile de vous préciser que si nous vivons les mêmes difficultés qu'en 2014, les relations avec **Force Ouvrière** seront pour le moins tendues. Ce n'est pas un avertissement, c'est une recommandation, une incitation à faire en sorte que les personnels civils ne subissent pas le même traitement qu'en 2014. Ça veut dire pas de suppressions de postes arbitraires et pas de rétrogradations de cadres civils pour confier leur poste à des militaires ! A bon entendeur !!!*

Par ailleurs, nous nous devons de mettre ici, une fois encore, en évidence les difficultés posées par des annonces de restructurations qui interviennent année après année. Au-delà du fait que la situation créée est anxiogène pour les personnels, civils comme militaires, ceci induit un manque de visibilité qui peut parfois, à tort ou à raison, apparaître comme de l'amateurisme. Il est en effet difficile de voir une certaine cohérence lorsque l'on délocalise un service deux fois en 18 mois. De plus, la décision ministérielle ne laisse que peu de doute sur l'avenir de certains établissements au-delà de 2015. C'est notamment le cas de la fermeture de différents services sur la BA 102 de Dijon. Or, les agents ne peuvent bénéficier du PAR dès lors que l'organisme concerné n'est pas couché sur un arrêté de restructurations. Avouez qu'il est difficile dans ce contexte de retenir un agent qui sait pertinemment que son établissement fermera dans les deux ou trois ans qui viennent. Et après cela, certains continueront d'asséner que les personnels civils ne sont pas mobiles.

*Monsieur le secrétaire général, il faut avoir une sacrée dose d'optimisme pour voir dans la situation actuelle quelque sujet de satisfaction pour les personnels civils. Pourtant, ils continuent d'accomplir leur mission au service des forces, dans des services parfois à la limite de la rupture. Nous avons abordé à plusieurs reprises la situation du MCO, aéronautique comme terrestre. **Force Ouvrière** a revendiqué, y compris devant le ministre, l'instauration d'un débat clair et honnête sur l'avenir du maintien en condition opérationnelle. Ne nous payons pas de mots : si rien n'est fait à court terme, le SMITer va dans le mur. Et même si le SIAé bénéficie d'une petite bouffée d'oxygène avec le recrutement de 50 ouvriers de l'Etat en 2015, après ceux de 2014 et l'intégration des OMA, ceci ne répond pas à la totalité de la problématique qui consiste à permettre au service d'adapter ses effectifs à sa charge et non l'inverse.*

En MCO, de façon plus prégnante encore que pour les autres secteurs d'activité, il faut définir la mission, savoir ce que l'on attend des services concernés, et ensuite mettre les moyens pour accomplir cette mission, en déterminant quel personnel doit la réaliser, et sous quel statut. Et il ne faut pas dix ans pour établir un constat qui, pour le coup, pourrait être partagé. Si vous continuez de jouer la montre, de ne pas regarder les choses avec objectivité, il arrivera un moment où nous ne nous poserons plus la question de savoir s'il faut ou non des ouvriers de l'Etat. Nous aurons perdu la mission par incapacité, humainement et techniquement, de l'accomplir. Nous ne voulons pas croire que ce ministère laisse pourrir une situation pour arriver inéluctablement à externaliser la quasi-totalité du MCO.

Comme vous le voyez, monsieur le secrétaire général, il reste bien des sujets qui, eux, intéressent les personnels civils et conditionnent leur devenir, à aborder avec les organisations syndicales, sans qu'on se perde dans des dialogues stériles et un pseudo dialogue social qui transforme les CTM en conciliabule d'étude de textes et où on évite de parler de l'essentiel. Alors, si vous voulez aborder l'organisation des services, dites-nous, par exemple, comment vous comptez réaliser le MCO dans les cinq ans qui viennent. Et quand on se sera mis d'accord et que vous donnerez les moyens au personnels civils de remplir leur mission, on vous laissera rédiger les textes, vous n'aurez pas besoin de nous pour cela.

Je vous remercie de votre attention.